

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTE-ISLE**

**Délibération N° 2026/10**

**Membres en exercice : 11**  
Membres présents : 11  
Membres votants : 11  
Date de la convocation : 31 mars 2026



L'an deux mille vingt-six, le quatre avril, le Conseil Municipal de HAUTE-ISLE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean-Yves BOUQUEREL

**Présents :** Mme BARON Sylvie, M. BOUQUEREL Jean-Yves, M. Laurent CAMUS, Mme DESSOUDE Marie, Mme FORGE Sylviane, Mme GÉNIN-JEANCOLAS Christine, M. GUILLOTEAU Mathieu, M. RAIMOND Guillaume, Mme RENAULT Adèle, M. SOUCHU Patrick, M. VIDOINE Damien.

**Absent excusé :**

**Absent :**

Monsieur Guillaume RAIMOND est désigné secrétaire de séance.

**Objet : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA  
FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE (SMGFAVO)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** les élections municipales du 15 mars 2026,  
**Vu** l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise,  
**Vu** les Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO),

**Considérant** qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune de Haute-Isle.

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

**Premier tour de scrutin**

Candidature

Délégué Titulaire M. Mathieu GUILLOTEAU

Déléguée Suppléante : Mme Sylvie BARON

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : Onze (11)

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. Mathieu GUILLOTEAU : Onze (11) voix

– Mme Sylvie BARON Onze (11) voix

M. Mathieu GUILLOTEAU, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé délégué titulaire.

Mme Sylvie BARON, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé déléguée suppléante.

**Le Conseil Municipal, ayant délibéré à l'unanimité**

**DESIGNE :**

**Le délégué titulaire est :**

M. Mathieu GUILLOTEAU

**Le délégué suppléant est :**  
Mme Sylvie BARON

Et transmet cette délibération au président du Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise,

Fait et délibéré à Haute-Isle

le 04/04/2026

Le Maire, Jean-Yves BOUQUEREL



Le secrétaire de séance,  
M Guillaume RAIMOND

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Préfecture de Pontoise le ..... et de sa publication légale le .....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>. Les voies et délais de recours pourraient être complétées par le recours administratif (voir modèle arrêté)